Effacer

Finances et Conseil du Trésor
Division de l'administration du revenu
Loi de la taxe sur l'essence et les carburants
Loi sur l'administration du revenu

Demande de remboursement de la taxe sur l'essence, le carburant et les produits émetteurs de carbone
Changement d'utilisation

New Nouveau Brunswick
GMF_27 (07/2023)

PARTIE I – RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT

a) Numéro d'entreprise : _____

Réservé à l'usage du bureau

b) Langue préférée : ☐ Anglais ☐ Français

c) Raison sociale : _____

d) Appellation commerciale (s'il y a lieu) : _____

e) Adresse postale : _____

_____

f) Emplacement réel de l'entreprise _____
où vous tenez vos registres : _____

_____

g) Téléphone le jour : _____

h) Numéro de télécopieur : _____

i) Courriel (s'il y a lieu) : _____

j) Période visée : Du A_____ M _____ J _____
au A_____ M _____ J _____

k) Veuillez donner les raisons incitant au changement d'utilisation [c.-à-d. l'essence achetée au taux de taxe sur l'essence et utilisée comme carburant d'avion ou carburant diesel acheté au taux de taxe sur le carburant diesel et utilisé comme carburant pour locomotives] et fournir une description détaillée de vos activités :

PART II – SOMMAIRE DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT (REPORTEZ-VOUS À L'ANNEXE APPLICABLE)

A	B	C	D
Annexes	**Catégorie de carburant**	**Nombre total de litres**	**Montant total demandé**
l) Totaux de l'annexe 2 (A)	Essence		
m) Totaux de l'annexe 2 (B)	Carburant diesel		
	n) **Montant total demandé – Faites le total de la colonne D**		$

PART III – DÉCLARATION

J'atteste, par la présente, que ni l'essence, ni le carburant ou ni les produits émetteurs de carbone (pour lequel une demande de remboursement de taxe est présentée) n'ont été utilisés ou consommés dans un véhicule à moteur immatriculé et a été exclusivement utilisée comme carburant d'avion ou comme carburant pour locomotives au cours de la période visée par la demande. J'atteste également que tous les renseignements fournis dans la présente demande et dans tous les documents soumis à l'appui sont vrais, exacts et complets à tous égards.

IMPORTANT : LA DEMANDE DOIT PORTER UNE SIGNATURE ORIGINALE – LES PHOTOCOPIES OU LES COPIES TRANSMISES PAR TÉLÉCOPIEUR DE CETTE PAGE NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

_____
Nom du requérant ou de la personne autorisée à signer en son nom (en caractères d'imprimerie)

_____
Téléphone

_____
Signature

_____
Date

Veuillez poster votre demande et adresser vos questions au :
Finances et Conseil du Trésor
Division de l'administration du revenu
Administration de l'impôt
C.P. 3000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5G5
Numéro de téléphone : (800) 669-7070

Nota : Il faut présenter les demandes de remboursement dans les trois (3) années suivant la date à laquelle le trop-payé de la taxe a été fait.

« **TOUS LES MONTANTS REMBOURSÉS PEUVENT ÊTRE ASSUJETTIS À UNE VÉRIFICATION À UNE DATE ULTÉRIEURE. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES.** »

ANNEXE 2 (A) CHANGEMENT D'UTILISATION - ESSENCE

Conformément à la *Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, au Règlement général et à la *Loi sur l'administration du revenu*
L'essence achetée au taux de taxe sur l'essence et utilisée comme carburant d'avion

New. Nouveau Brunswick

GMF_27 (07/2023)

(A) Nom : _____

Numéro d'entreprise : _____

(B) Période visée :

Du A _____ M _____ J _____ au A _____ M _____ J _____

AVION

(C) TYPE	(D) MODÈLE	(E) NUMÉRO DE SÉRIE	(F) NUMÉRO D'IMMATRICULATION (N° DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION)	(G) UTILISATION	(H) ACHATS D'ESSENCE (litres)

Ligne (I) ACHATS TOTAUX (litres) — **ADDITIONNER LA COLONNE (H)**	
Ligne (J) TAUX DE TAXE SUR L'ESSENCE (CONSULTER LA TABLE CI-JOINTE DES TAUX DE TAXE)	
Ligne (K) MONTANT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE : ACHATS TOTAUX (I) X TAUX DE TAXE SUR L'ESSENCE (J) — **(I) x (J) = (K)**	
Ligne (L) TAUX DE TAXE SUR LE CARBURANT D'AVION (CONSULTER LA TABLE CI-JOINTE DES TAUX DE TAXE)	
Ligne (M) MONTANT DE LA TAXE SUR LE CARBURANT D'AVION : ACHATS TOTAUX (I) X TAUX DE TAXE SUR LE CARBURANT D'AVION (L) — **(I) x (L) = (M)**	
Ligne (N) REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE : MONTANT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE (K) MOINS LE MONTANT DE LA TAXE SUR LE CARBURANT D'AVION (M) — **(K) – (M) = (N)**	
Ligne (O) TAUX DE TAXE SUR LES PRODUITS ÉMETTEURS DE CARBONE (CONSULTER LA TABLE CI-JOINTE DES TAUX DE TAXE)	
Ligne (P) REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ÉMETTEURS DE CARBONE : ACHATS TOTAUX (I) X TAUX DE TAXE SUR LES PRODUITS ÉMETTEURS DE CARBONE (O) — **(I) x (O) = (P)**	
Ligne (Q) DEMANDE DE REMBOURSEMENT : REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE (N) + REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ÉMETTEURS DE CARBONE (P) — **(N) + (P) = (Q)**	**$**

« TOUS LES MONTANTS REMBOURSÉS PEUVENT ÊTRE ASSUJETTIS À UNE VÉRIFICATION À UNE DATE ULTÉRIEURE. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES. »

ANNEXE 2 (B) CHANGEMENT D'UTILISATION - CARBURANT DIESEL

Conformément à la *Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, au Règlement général et à la *Loi sur l'administration du revenu*
Le carburant diesel acheté au taux de taxe sur le carburant diesel et utilisé comme carburant pour locomotives

New Nouveau Brunswick
GMF_27 (07/2023)

(A) Nom : _____	**(B) Période visée :**
Numéro d'entreprise : _____	**Du A _____ M _____ J _____ au A _____ M _____ J _____**

LOCOMOTIVE

(C) TYPE	(D) MODÈLE	(E) NUMÉRO DE SÉRIE	(F) NUMÉRO D'IMMATRICULATION (N° DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION)	(G) UTILISATION	(H) ACHATS DE CARBURANT DIESEL (litres)

Ligne (I) ACHATS TOTAUX (litres) ADDITIONNER LA COLONNE (H)	
Ligne (J) TAUX DE TAXE SUR LE CARBURANT DIESEL (CONSULTER LA TABLE CI-JOINTE DES TAUX DE TAXE)	
Ligne (K) MONTANT DE LA TAXE SUR LE CARBURANT DIESEL : ACHATS TOTAUX (I) X TAUX DE TAXE SUR LE CARBURANT DIESEL (J) (I) x (J) = (K)	
Ligne (L) TAUX DE TAXE SUR LE CARBURANT DES LOCOMOTIVES (CONSULTER LA TABLE CI-JOINTE DES TAUX DE TAXE)	
Ligne (M) MONTANT DE LA TAXE SUR LE CARBURANT DES LOCOMOTIVES : ACHATS TOTAUX (I) X TAUX DE TAXE SUR LE CARBURANT DES LOCOMOTIVES (L) (I) x (L) = (M)	
Ligne (N) DEMANDE DE REMBOURSEMENT : MONTANT DE LA TAXE SUR LE CARBURANT DIESEL (K) MOINS LE MONTANT DE LA TAXE SUR LE CARBURANT DES LOCOMOTIVES (M) (K) – (M) = (N)	**$**

« TOUS LES MONTANTS REMBOURSÉS PEUVENT ÊTRE ASSUJETTIS À UNE VÉRIFICATION À UNE DATE ULTÉRIEURE. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES. »

Directives pour remplir une demande de remboursement de la taxe sur l'essence, le carburant et les produits émetteurs de carbone
Changement d'utilisation

DEMANDE

Partie I – Renseignements sur le requérant

a.	Numéro d'entreprise :	Désigne l'identificateur commun qui est attribué par l'Agence du revenu du Canada (ARC) – c'est-à-dire le numéro d'inscription aux fins de la TVH. Vous pouvez obtenir ce numéro en vous inscrivant auprès de l'ARC, de la Direction des affaires corporatives de Services Nouveau-Brunswick ou Finances et Conseil du Trésor.
b.	Langue préférée :	Veuillez préciser la langue dans laquelle vous préférez recevoir votre correspondance.
c.	Raison sociale :	Désigne l'une des possibilités suivantes : Corporation – si vous avez enregistré votre entreprise comme corporation auprès de la Direction du Registre Corporatif de Services Nouveau-Brunswick, vous devez indiquer la raison sociale de votre corporation; Société en nom collectif – si vous avez enregistré votre entreprise comme société en nom collectif auprès de la Direction du Registre Corporatif de Services Nouveau-Brunswick, vous devez indiquer la raison sociale de votre société en nom collectif; Particulier (propriétaire unique) – si vous n'êtes pas enregistré auprès de la Direction du Registre Corporatif de Services Nouveau-Brunswick, vous devez indiquer votre nom personnel.
d.	Appellation commerciale :	Désigne le nom sous lequel vous faites affaire (peut être différent ou non de la raison sociale).
e.	Adresse postale :	Désigne l'adresse postale à laquelle toute la correspondance devrait être envoyée. Vous devez indiquer l'adresse au complet, y compris le comté.
f.	Emplacement réel de l'entreprise où vous tenez vos registres :	Si vous tenez vos registres à une adresse différente de celle de l'emplacement réel de votre entreprise, veuillez l'indiquer. Vous devez fournir l'adresse au complet de cet emplacement, y compris le comté.
g.	Téléphone le jour :	Numéro à composer pour vous rejoindre le jour (vous ou votre représentant).
h.	Numéro de télécopieur :	Le cas échéant, veuillez indiquer votre numéro de télécopieur.
i.	Courriel :	Le cas échéant, veuillez indiquer votre adresse électronique.
j.	Période visée :	La période visée correspond aux dates de début et de fin de votre demande de remboursement.
k.	Raisons incitant au changement d'utilisation :	Lorsque vous donnez une description détaillée de vos activités, vous devez expliquer le changement d'utilisation (c.-à-d. pourquoi l'essence a été achetée au taux de taxe en vigueur sur l'essence et utilisée comme carburant d'avion ou carburant diesel acheté au taux de taxe en vigueur sur le carburant diesel et utilisé comme carburant pour locomotives).

Partie II – Sommaire de la demande de remboursement

l.	Totaux de l'annexe 2(A) – Essence :	À remplir SEULEMENT lorsque l'annexe 2(A) a été remplie. Colonne C : Reportez le nombre total de litres d'essence donnant droit à un remboursement, inscrit à la Ligne (I) de l'annexe 2(A). Colonne D : Reportez le montant total du remboursement demandé sur l'essence inscrit à la Ligne (Q) de l'annexe 2(A).
m.	Totaux de l'annexe 2(B) – Carburant diesel :	À remplir SEULEMENT lorsque l'annexe 2(B) a été remplie. Colonne C : Reportez le nombre total de litres de carburant diesel donnant droit à un remboursement, inscrit à la Ligne (I) de l'annexe 2(B). Colonne D : Reportez le montant total du remboursement demandé sur le carburant diesel inscrit à la Ligne (N) de l'annexe 2(B).
n.	Montant total demandé :	Additionnez toutes les entrées de la colonne D. Cela représente le montant total des demandes de remboursement pour toutes les catégories de carburant.

Partie III – Déclaration

Déclaration du requérant :	Désigne les conditions que chaque requérant accepte en signant la demande.
Signature :	Confirme que le requérant accepte les conditions imposées sous la Déclaration du requérant. (Nota : La demande doit porter une signature originale – Les photocopies ou les copies transmises par télécopieur de cette page ne seront pas acceptées.)
Date/Téléphone :	Veuillez inscrire la date sur votre demande et y inclure votre téléphone le jour.
Avis importants :	Pour avoir droit à un remboursement, la taxe sur l'essence et les carburants du Nouveau-Brunswick et la taxe sur les produits émetteurs de carbone du Nouveau-Brunswick doivent avoir été payées à un grossiste d'essence, de carburant et de produits émetteurs de carbone ou à un détaillant d'essence, de carburant et de produits émetteurs de carbone détenant une licence valide du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Des photocopies facilement lisibles des reçus d'achat montrant que les taxes ont été payées doivent être incluses avec votre formulaire de demande de remboursement. Il faut présenter les demandes de remboursement dans les trois (3) années suivant la date à laquelle le trop-payé de la taxe a été fait. Si votre demande couvre différentes périodes visées pour lesquelles les taux de taxe sont différents (consultez la table ci-jointe des taux de taxe), vous devez remplir des annexes distinctes pour les différents taux de taxe.

ANNEXE 2 (A) – CHANGEMENT D'UTILISATION - ESSENCE

A.	Nom :	Indiquez la raison sociale, la même que celle se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
	Numéro d'entreprise :	Indiquez l'identificateur commun, le même que celui se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
B.	Période visée :	Indiquez les dates de début et de fin de votre demande.
C.	Colonne C – Type :	Énumérez les avions utilisés dans le cadre de votre activité commerciale.
D.	Colonne D – Modèle :	Inscrivez le numéro de modèle correspondant de chaque avion énuméré à la colonne C.
E.	Colonne E – Numéro de série :	Inscrivez le numéro de série correspondant de chaque avion énuméré à la colonne C.
F.	Colonne F – Numéro d'immatriculation :	Inscrivez le numéro d'immatriculation (numéro de licence) correspondant de chaque avion énuméré à la colonne C.
G.	Colonne G – Utilisation :	Sur des lignes séparées, donnez une brève explication des fonctions accomplies par les avions énumérés à la colonne C.
H.	Colonne H – Achats d'essence (litres) :	Désigne le nombre de litres d'essence consommés dans une activité exemptée pour chaque type d'avion énuméré à la colonne C.
I.	Ligne I – Achats totaux (litres) :	Additionnez toutes les entrées de la colonne H et entrez le nombre total de litres d'essence consommés dans une activité exemptée. Reportez ce total dans la colonne C (Ligne I) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.

ANNEXE 2 (A) – CHANGEMENT D'UTILISATION - ESSENCE (SUITE)

J.	Ligne J – Taux de taxe sur l'essence :	Reportez-vous à la table ci-jointe des taux de taxe et insérez le taux de taxe applicable à l'essence. Il importe de souligner qu'en raison des modifications des taux de taxe, le taux de taxe peut varier selon la période visée. Si votre demande vise des périodes pour lesquelles les taux de taxe sont différents, vous devez remplir des annexes distinctes pour chaque période en fonction du taux de taxe applicable.
K.	Ligne (K) - Montant de la taxe sur l'essence :	Multipliez le total des achats par le taux de taxe sur l'essence : [Ligne (I) x Ligne (J) = Ligne (K)]
L.	Ligne L – Taux de taxe sur le carburant d'avion :	Reportez-vous à la table ci-jointe des taux de taxe et insérez le taux de taxe applicable au carburant d'avion. Il importe de souligner qu'en raison des modifications des taux de taxe, le taux de taxe peut varier selon la période visée. Si votre demande vise des périodes pour

		lesquelles les taux de taxe sont différents, vous devez remplir des annexes distinctes pour chaque période en fonction du taux de taxe applicable.
M.	Ligne (M) - Montant de la taxe sur le carburant d'avion :	Multipliez le total des achats par le taux de taxe sur le carburant d'avion : [Ligne (I) x Ligne (L) = Ligne (M)]
N.	Ligne (N) - Remboursement de la taxe sur l'essence :	Soustrayez le montant de la taxe sur le carburant d'aviation du montant de la taxe sur l'essence : [Ligne (K) – Ligne (M) = Ligne (N)]
O.	Ligne (O) - Taux de taxe sur les produits émetteurs de carbone :	Reportez-vous à la table ci-jointe des taux de taxe et insérez le taux de taxe applicable pour les produits émetteurs de carbone. N'est pas applicable pour les achats effectués avant le 1er avril 2020.
P.	Ligne (P) - Remboursement de la taxe sur les produits émetteurs de carbone :	Multipliez le total des achats par le taux de taxe sur les produits émetteurs de carbone : [Ligne (I) x Ligne (O) = Ligne (P)]
Q.	Ligne Q – Demande de remboursement :	Additionnez le remboursement de la taxe sur l'essence et le remboursement de la taxe sur les produits émetteurs de carbone : [Ligne (N) + Ligne (P) = Ligne (Q)] Ce total représente le montant total de votre demande. Reportez ce total dans la colonne D (Ligne I) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.

ANNEXE 2 (B) – CHANGEMENT D'UTILISATION - CARBURANT DIESEL

A.	Nom :	Indiquez la raison sociale, la même que celle se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
	Numéro d'entreprise :	Indiquez l'identificateur commun, le même que celui se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
B.	Période visée :	Indiquez les dates de début et de fin de votre demande.
C.	Colonne C – Type :	Énumérez les locomotives utilisées dans le cadre de votre activité commerciale.
D.	Colonne D – Modèle :	Inscrivez le numéro de modèle correspondant de chaque locomotive énumérée à la colonne C.
E.	Colonne E – Numéro de série :	Inscrivez le numéro de série correspondant de chaque locomotive énumérée à la colonne C.
F.	Colonne F – Numéro d'immatriculation :	Inscrivez le numéro d'immatriculation (numéro de licence) correspondant de chaque locomotive énumérée à la colonne C.
G.	Colonne G – Utilisation :	Sur des lignes séparées, donnez une brève explication des fonctions accomplies par les locomotives énumérées à la colonne C.
H.	Colonne H – Achats de carburant diesel (litres) :	Désigne le nombre de litres de carburant diesel consommés dans une activité exemptée pour chaque type de locomotive énuméré à la colonne C.
I.	Ligne I – Achats totaux (litres) :	Additionnez toutes les entrées de la colonne H et entrez le nombre total de litres de carburant diesel consommés dans une activité exemptée. Reportez ce total dans la colonne C (Ligne m) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande

ANNEXE 2 (B) – CHANGEMENT D'UTILISATION - CARBURANT DIESEL (SUITE)

J.	Ligne J – Taux de taxe sur le carburant diesel :	Reportez-vous à la table ci-jointe des taux de taxe et insérez le taux de taxe applicable au carburant diesel. Il importe de souligner qu'en raison des modifications des taux de taxe, le taux de taxe peut varier selon la période visée. Si votre demande vise des périodes pour lesquelles les taux de taxe sont différents, vous devez remplir des annexes distinctes pour chaque période en fonction du taux de taxe applicable.
K.	Ligne K - Montant de la taxe sur le carburant diesel :	Multipliez le total des achats par le taux de taxe sur le carburant diesel : [Ligne (I) x Ligne (J) = Ligne (K)]
L.	Ligne L – Taux de taxe sur le carburant des locomotives :	Reportez-vous à la table ci-jointe des taux de taxe et insérez le taux de taxe applicable au carburant des locomotives. Il importe de souligner qu'en raison des modifications des taux de taxe, le taux de taxe peut varier selon la période visée. Si votre demande vise des périodes pour lesquelles les taux de taxe sont différents, vous devez remplir des annexes distinctes pour chaque période en fonction du taux de taxe applicable.

M.	Ligne M – Montant de la taxe sur le carburant des locomotives :	Multipliez le total des achats par le taux de taxe sur le carburant des locomotives : [Ligne (I) x Ligne (L) = Ligne (M)]
N.	Ligne N – Demande de remboursement :	Soustraire le montant de la taxe sur le carburant des locomotives du montant de la taxe sur le carburant diesel : [Ligne (K) – Ligne (M) = Ligne (N)]. Ce total représente le montant total de votre demande. Reportez ce total dans la colonne D (Ligne m) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.

Finances et Conseil du Trésor, Division de l'administration du revenu

Taux de la taxe sur l'essence et les carburants

Produit	Le 01 avril 2020 à date	Unité
Essence	10,87 ¢	litre
Diesel	15,45 ¢	litre
Propane	06,70 ¢	litre
Carburant pour locomotives	04,30 ¢	litre
Carburant d'avion	02,50 ¢	litre

Taux de taxe sur les produits émetteurs de carbone

Produit	Le 01 avril 2020 au 31 mars 2021	Le 01 avril 2021 au 31 mars 2022	Le 01 avril 2022 au 30 juin 2023	Unité
Butane	0,0534 $	0,0712 $	0,0890 $	litre
Diesel	0,0805 $	0,1073 $	0,1341 $	litre
Éthane	0,0306 $	0,0408 $	0,0509 $	litre
Liquides de gaz	0,0499 $	0,0666 $	0,0832 $	litre
Essence	0,0663 $	0,0884 $	0,1105 $	litre
Mazout lourd	0,0956 $	0,1275 $	0,1593 $	litre
Mazout léger	0,0805 $	0,1073 $	0,1341 $	litre
Méthanol	0,0329 $	0,0439 $	0,0549 $	litre
Naphta	0,0676 $	0,0902 $	0,1127 $	litre
Coke de pétrole	0,1151 $	0,1535 $	0,1919 $	litre
Pentanes plus	0,0534 $	0,0712 $	0,0890 $	litre
Propane	0,0464 $	0,0619 $	0,0774 $	litre
Gaz de four à coke	0,0210 $	0,0280 $	0,0350 $	mètre cube
Gaz naturel commercialisable	0,0587 $	0,0783 $	0,0979 $	mètre cube
Gaz naturel non commercialisable	0,0776 $	0,1034 $	0,1293 $	mètre cube
Gaz de distillation	0,0810 $	0,1080 $	0,1350 $	mètre cube
Coke	95,39 $	127,19 $	158,99 $	tonne
Charbon à pouvoir calorifique supérieur	67,55 $	90,07 $	112,58 $	tonne
Charbon à pouvoir calorifique inférieur	53,17 $	70,90 $	88,62 $	tonne
Déchet combustible	59,92 $	79,89 $	99,87 $	tonne

Nota : Si votre demande couvre différentes périodes visées pour lesquelles les taux de taxe sont différents, vous devez remplir des annexes distinctes pour les différents taux de taxe.

Haut